



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

REF INTERNE : 2025-031-SET-HEMICYCLE-CSPS
PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A ☐ TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B ☐ FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C ☐ SERVICES CCAG concerné en vigueur	D ☒ Prestations intellectuelles CCAG concerné en vigueur
--	--	---	--

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.
Correspondant : M. le Président du Département, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Études et Travaux - CADAM – 147 Boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 773 - B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 - 9h à 12h00 et 14h00 à 16h30
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : [Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé niveau 2 pour la réalisation d'une couverture mobile et la mise en accessibilité d'une terrasse sur l'hémicycle de l'Hôtel du Département des Alpes-Maritimes, à Nice.](#)
Montant estimé des travaux : 1 130 000 €HT (valeur octobre 2024) en conception-réalisation
Lieu d'exécution et de livraison : CADAM 147 Bd du Mercantour – 06000 NICE
Possibilité d'une visite sur place : [Conseillée](#)

Durée du marché ou délai d'exécution : A titre indicatif et non contractuel, [la mission du CSPS aura une durée prévisionnelle de 36 mois, dont 12 mois de travaux et une année de garantie de parfait achèvement relative aux travaux.](#)

Contexte :

Le bâtiment abritant l'hôtel du département du CADAM est constitué d'un corps de bâtiment de 4 niveaux (sous-sol, RDC, 1er et 2ème étages) avec en son centre un patio abritant la salle du conseil qui consiste en un volume en double niveau (R+1 avec hauteur sous dalle de 7,50m environ).
Ce volume est couvert par une toiture terrasse actuellement inaccessible.

Le sous-sol et le RDC, y compris l'hémicycle, ont été construits en 1978/1980. Une surélévation avec les deux étages a été réalisée en 1983/1984.

Le Département envisage la construction d'une salle couverte sur la toiture terrasse de l'hémicycle.

La présente opération a pour objet :

- De rendre accessible au public cette terrasse pour des manifestations événementielles, pour une superficie de 330m² environ ;
- De couvrir cette terrasse par une charpente légère intégrant une couverture transparente et mobile permettant de bénéficier d'une configuration ouverte et abritée ;
- De clore le volume ainsi créé à l'aide de menuiseries coulissantes dont la configuration permettra un effacement complet permettant d'avoir toute la largeur ouverte ;
- De prévoir les travaux connexes liés à la mise en relation des espaces existants et créés.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir à un marché en conception réalisation compte tenu des spécificités techniques particulières liées à la réalisation d'une couverture télescopique.

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises sera disponible par voie électronique : téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro
Langue utilisée : Français

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- l'acte d'engagement et ses annexes
- le cahier des clauses particulières (CCP)
- le cadre de mémoire technique
- les annexes techniques :
 - n°1 : Diagnostic structurel capacité portante de la dalle
 - n°2 : Diagnostic structurel des murs,
 - n°3 : Diagnostic amiante avant travaux,
 - n°4 : Diagnostic de vulnérabilité sismique,
 - n°5 : Diagnostic G5 pour identification de la classe de sol selon l'eurocode 8,
 - n°6 : Diagnostic G5 pour capacité portante du sol,
 - n°7 : Documents graphiques, plans architecturaux et plans béton des bâtiments existants,
 - n°8 : Rapport de vérification périodique SSI
- le programme synthétique
- DC1
- DC2

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Documents à produire : (pièces obligatoires)

- l'acte d'engagement et ses 2 annexes dûment remplis
- 3 références achevées depuis moins de 5 ans dont a minima une concernant une opération en site occupé d'importance similaire (extension ERP en site occupé, ...),
- le mémoire technique dûment rempli
- l'engagement du soumissionnaire signé
- la copie de l'attestation de compétence de niveau 2 – 2^{ème} catégorie pour le titulaire ainsi que pour le suppléant - délivrée par un organisme de formation certifié par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC

Date limite de réception des offres : 10/07/2025 à 15h30

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

- Attestation de compétence de niveau 2 – 2^{ème} catégorie pour le titulaire ainsi que pour le suppléant - délivrée par un organisme de formation certifié par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC

Critères de jugement des offres :

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Le critère « Prix »

Une note sur 60 est attribuée pour le critère « Prix ».

Le prix noté est celui de l'acte d'engagement.

Le classement est établi du moins disant au plus disant.

L'offre de prix du candidat moins disant se voit affecter la note maximale de 60.

La note affectée aux autres candidats est établie de la façon suivante :

Note prix candidat = 60 X (offre de prix du candidat moins disant / offre de prix du candidat)

Le critère « Valeur technique »

Une note sur 40 est attribuée pour le critère « Valeur technique ».

Ce critère est jugé au vu du contenu du mémoire technique remis par le candidat.

Elle est la somme des notes des 3 sous-critères énoncés ci-dessous, analysés au vu du contenu du mémoire technique.

- Sous-critère 1 - Mode opératoire, méthodologie et outils envisagés par le candidat pour répondre à chaque élément de mission à chacune des phases (16 points).

- Sous-critère 2 - Descriptif des moyens humains en adéquation avec la mission ; noms et CV des personnes affectées aux missions du contrôleur technique. Le chargé d'opération identifié pour intervenir sur la présente mission devra justifier de 3 références de missions achevées depuis moins de 5 ans, dont a minima une concernant une opération en site occupé d'importance similaire (extension ERP en site occupé, ...). (8 points).

- Sous-critère 3 - Indication des temps estimés par phases (conception et réalisation) et par élément de mission et adéquation au regard des prestations à fournir par le CSPS. (16 points).

La note globale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

note VTO = 40 X (total des points du mémoire technique du candidat / total des points du meilleur mémoire technique).

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

La note finale des offres est calculée de la façon suivante :

Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique »

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Négociation: Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Procédure de recours : Tribunal administratif de Nice situé 18 avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1 – Tél : 04.92.04.13.13 - Fax : 04.93.55.78.31 – greffe.ta-nice@juradm.fr de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat

Référé contractuel : en application de l'article R551-7 du code de justice administrative

Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : le 23/06/2025